
*Procès-verbal de la réunion du samedi 23 janvier 2021 en
visioconférence*

Présents:

Didier MARCHAND, Président ; Bruno BAUDET, Fabien BERTHELOT, Bernard CALVEZ, Karine CORRE, Jonathan DARCEL, Jean-Jacques DEMAY, Patrick GUEGAN, Eric GUEZO, Cyrille GUIMARD, Joseph LAPPARTIENT, Mickaële LE DU, Marc LEFORESTIER, Pascal LEVEQUE, Annick LOCHET, Myriam LORINQUER, Gurvan MUSSET, François QUILLIVIC, Jean-Marc ROBIN, Mickaël ROUZIERE, Adeline STOCARD-JOUET

Absentes excusées:

Amandine JOUANNO, Régine LE TRAOU, Dr Gwénaëlle MADOUAS,

Assistent:

Jean-Charles ROMAGNY, CTR
Julien FISTAHL, Directeur des Activités

La séance débute à 9h04.

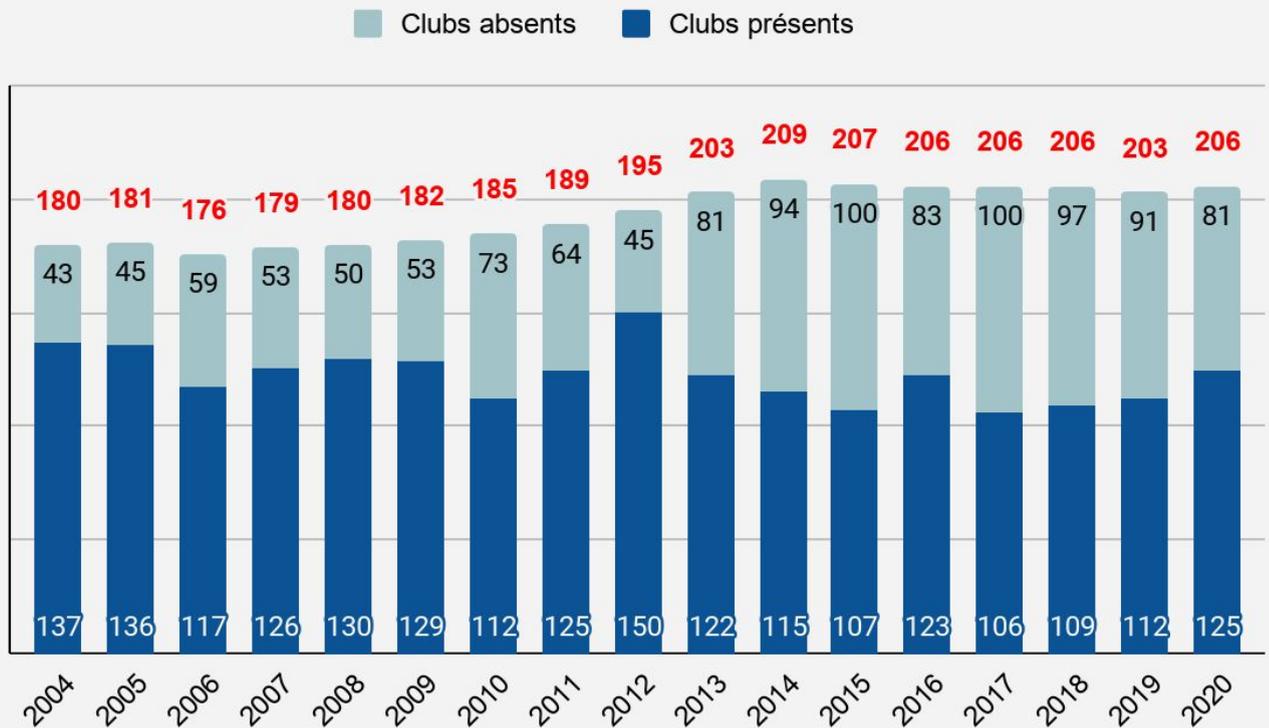
Didier MARCHAND remercie les membres pour leur disponibilité et leur présence à cette première réunion du CA.

1. Ouverture de la réunion par Didier MARCHAND, Président.

"J'aurais aimé vous accueillir dans les locaux du Comité Régional, mais au vu de l'évolution du COVID, nous avons un devoir citoyen de continuer à appliquer les gestes barrières, nous voyons bien que malheureusement nous ne sommes pas sortis des contraintes. Nous sommes repartis dans une spirale d'annulations d'épreuves et malheureusement le Cyclo-Cross ne reprendra pas cette saison. Nos coureurs, nos organisateurs et nous, dirigeants, sommes affectés par cette situation. Malheureusement on peut craindre que notre début de saison soit très perturbé, pour toutes les disciplines.

Un mot sur l'Assemblée Générale du 9 janvier qui s'est déroulée en distanciel : Je tiens à féliciter Julien, Alexandre et Sezny, avec une mention particulière pour la mise en place du matériel et la gestion technique de l'Assemblée à Michaël. Je pense que le coup de sifflet de fin d'AG a été pour eux un grand soulagement, car la pression d'un tel événement, n'est pas forcément simple à gérer. Pour une première en distanciel, j'ai été surpris de voir que nous avons eu le taux de participation le plus élevé des deux dernières mandatures, il est vrai aussi que l'inconvénient du temps de déplacement n'existe plus en visioconférence.

Statistiques participations des clubs AG du Comité Régional



Un point important dans la continuité de l'optimisation de nos méthodes de travail, le Comité Régional propose aux élu(e)s du CA, mais également aux CD de bénéficier d'adresse mail spécifique @cyclisme.bzh.

Au cours de ces 4 années de mandat, cela va permettre d'optimiser l'aspect collaboratif et coopératif sur de nombreux documents de travail de différents types (traitements de textes, tableurs et présentations), mais également de bénéficier de toute la puissance des nombreux outils inclus dans Google Workspace : comme Meet, outils de visioconférence gratuits jusqu'à 100 personnes ; Google Form, formulaire en ligne ; espace de stockage

Je vous transmets des dates à retenir:

- pour le 02/02/21, les Président(e)s des Commissions auront à nous donner la composition de leur Commission. Je vous donnerai certaines informations pour former votre équipe.
- le 04/02/21 : nous ferons un BE en visio à 19h30 (horaire à confirmer)
- le 15/02/21 : nous ferons un CA en visio à 19h30 (horaire à confirmer)

Les Conseils d'Administration auront lieu principalement le samedi, exceptionnellement le prochain se tiendra un lundi soir pour avancer rapidement et comme la teneur ne sera pas forcément très importante cela permet de ne pas trop prendre sur vos week-ends."

2. Propositions de nominations membres honoraires du Comité Régional.

Didier MARCHAND propose au CA de rendre hommage aux élus qui se sont pleinement investis pour le cyclisme breton depuis plusieurs années en les faisant membres honoraires.

Il propose donc :

Vice-Présidents honoraires :

- Gilbert MOUELLIC
- Marcel MOY
- Didier SIMON
- Yannick TIREL

Membre honoraire :

- Jean-François LE BOUDEC

Didier MARCHAND précise que le vote se fera électroniquement.

Suite à un dysfonctionnement le vote ne peut pas être lancé, Didier MARCHAND demande si des membres s'opposent à un vote à main levée.

Eric GUEZO et Cyrille GUIMARD souhaitent que les votes de personnes soient effectués de manière anonyme.

Didier MARCHAND demande à Julien FISTAHL de voir comment régler ce problème technique.

Eric GUEZO sollicite la parole, afin de s'exprimer en préalable à cette première réunion du CA.

Didier MARCHAND donne son accord en précisant que cela doit rester objectif, éthique et constructif.

➤ Intervention de Eric GUEZO, membre.

"Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Administration,

Nous nous adressons à vous ce jour avec regrets. Regrets pour la mise en œuvre des élections de notre Comité du 9 janvier dernier mais pas que !

Nous vous avons saisis officiellement, par voie de recours gracieux, en amont de ces élections pour éviter toute contestation et faire des propositions d'organisation simples et efficaces. Vous en avez décidé autrement. Bien des éléments nous auraient permis d'obtenir réparation par voie de justice. Mais notre sport en serait-il sorti grandi ?

Pour autant, nous ne pouvons accepter ce manque d'équité qui ne correspond pas à l'idée que nos contemporains se font d'une élection démocratique.

Notre cyclisme mérite de sortir de ce marasme, la crise est structurelle. Les femmes et les hommes élus devront y faire face en toute connaissance des dossiers, la confiance se mérite. Elle n'est pas acquise de fait à la sortie d'un scrutin.

Cela étant dit, nous ne pouvons passer sous silence des faits qui nous posent questions sur votre transparence et la juste reconnaissance de probité que notre Comité doit avoir. Pré-Assemblée Générale (lors d'un Conseil d'Administration) puis lors des questions diverses de notre dernière Assemblée Générale, vous déclariez « le dossier dit CHOPIN est clos ».

Vous nous avez communiqué le coût de ce contentieux en répondant à une question diverse soit plus de 110 000 €uros ! Bien des clubs ignoraient tout de ce montant !

Pourquoi avez-vous omis d'informer les clubs des motivations et du prononcé du conseil de

prud'hommes ?

Je vous repose la question : le dossier est-il réellement clos ?

Très prochainement ce dossier doit-il être encore jugé pour la reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur ? Combien le Comité devra encore déboursier dans ce dossier ?

Pourquoi ne pas en parler lors de l'AG ?

Les faits sont graves et méritent que l'on s'y attarde, la suspicion sur votre gestion administrative et financière prête à questions ! Pouvons-nous vous signer un blanc-seing pour les quatre années à venir ?

Formation : pouvez vous nous donner le coût de la prise en charge des cadres techniques par les clubs ou les licenciés ?

Frais de campagne : pouvez affirmer que vous n'avez à aucun moment utilisé les moyens techniques, informatiques, et humains du Comité Régional ou des départements ?

Pouvez-vous affirmer que les cadres techniques du Comité ou de la Fédération sont restés neutres pendant la campagne ?

Nous demandons officiellement l'accès aux bilans financiers.

Nonobstant ces faits, courant de cette semaine vous nous contactez et vous en remercions, pour que nous participions à certaines Commissions. Mais force est de constater à la lecture de vos propositions de composition du Bureau Exécutif et des Commissions que l'esprit d'ouverture n'y est pas.

Quels sont vos critères ? La compétence ? Le savoir-faire ? Le savoir-être ? Les tractations pré-électorales ? Quels sont les programmes écrits, formalisés par les différentes commissions ou candidats à ces postes que vous proposez ? Avant de se prononcer nous devons savoir sur quels programmes on s'engage.

Où en est le projet du vélodrome réellement, techniquement et financièrement ? Sommes-nous sur un format de 200 m ou 250 m ? Quid de l'achat du siège ? De la gestion du futur vélodrome ?

Pourquoi n'avoir jamais communiqué sur la possibilité d'organiser des Cyclo-Cross à huis-clos mais uniquement sur l'interdiction d'organiser et ce, malgré la réponse que nous avons faite à M. CALLOT suite à une lettre ouverte que PMR lui avait adressée ?

Sachez que nous resterons fidèles à nos électeurs, nos soutiens et à l'ensemble du cyclisme breton réformiste. Le Comité Régional, organe déconcentré de la FFC, délégataire de puissance publique se doit d'être exemplaire et transparent.

Sachez que nous enregistrerons tous nos débats et communiquerons sur tout dysfonctionnement.

Mesdames et Messieurs, membres de notre Conseil d'Administration ne soyez pas dupes, voire complices. Nous vous demandons de rejeter les propositions qui nous sont proposées ce jour d'organisation de notre Comité. Un débat serein et responsable doit être mis en place rapidement.

De grands défis devront être relevés dans les prochains mois, les prochaines années. Êtes-vous bien certains d'être suffisamment armés pour y faire face ?

Notre responsabilité d'élus est engagée devant nos adhérents, nos clubs, les collectivités territoriales et les pouvoirs publics."

Didier MARCHAND trouve regrettable le contenu de cette intervention, mais qu'il n'est pas surpris, il rappelle que la gestion du Comité Régional est faite en toute transparence et bonne fois comme tous les chiffres présentés à l'Assemblée Générale.

En ce qui concerne l'affaire Monsieur Franck CHOPIN, Didier MARCHAND rappelle que c'est l'héritage de la mandature précédente, que le Conseil des Prud'hommes n'a retenu aucune faute tout comme le Tribunal d'Appel. Il souligne également que nous avons communiqué lors des Assemblées Générales ainsi que lors des Conseils d'Administration. De plus, nos entretiens ont été enregistrés à notre insu par Monsieur Franck CHOPIN, ce qui représente pénalement une faute.

Pour les votes des Président(e)s de Commissions il faut préciser que le programme est dicté par les prérogatives du Comité Régional pour les disciplines et par le suivi du programme. Aujourd'hui nous votons pour la présidente ou le président qui aura à former son équipe.

Didier MARCHAND propose de reprendre le cours de l'ordre du jour avec la mise au vote des titres honoraires suivants:

Vice-Présidents honoraires :

- Gilbert MOUELLIC
- Marcel MOY
- Didier SIMON
- Yannick TIREL

Membre honoraire :

- Jean-François LE BOUDEC

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<i>Vice-Présidents honoraires :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Gilbert MOUELLIC - Marcel MOY - Didier SIMON - Yannick TIREL <i>Membre honoraire :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Jean-François LE BOUDEC 	18	0	0

3. Proposition de composition du Bureau Exécutif.

Didier MARCHAND présente au CA sa proposition de composition du Bureau Exécutif.

☐ Vice-Président Délégué :

- Marc LEFORESTIER, coordonne avec les Commissions le développement du Cyclisme Traditionnel (Route, Féminines, Piste, Cyclo-Cross).
- Élu référent du collège des CD et de l'ETR.

☐ Vice-Présidents :

- Bruno BAUDET, coordonne le développement du BMX
 - Fabien BERTHELOT, coordonne avec la Commission le développement de l'activité Jeunes
 - Pascal LEVEQUE, coordonne avec la Commission le développement du VTT.
- Élu référent pour les demandes de subventions et auprès du CROS de Bretagne
- Gurvan MUSSET, coordonne le calendrier Route en relation avec les organisateurs.
- Élu référent de la communication et de l'image du Comité Régional
- Jean-Marc ROBIN, coordonne le développement de l'activité Loisir.
- Élu référent relation partenaires

☐ Secrétaire Générale:

- Régine LE TRAOU

☐ Trésorier Général:

- Joseph LAPPARTIENT

Eric GUEZO interroge Didier MARCHAND sur les critères et compétences retenus pour cette proposition de composition du Bureau Exécutif, il fait part de son étonnement sur la façon de procéder.

Didier MARCHAND précise que les membres proposés pour la composition de Bureau Exécutif sont connus pour leurs compétences de par leur implication au sein de leur CD et sur le mandat précédent. Il rappelle que cette modalité de proposition de composition de Bureau Exécutif est conforme à l'article 19 de la Section II des Statuts du Comité Régional.

Eric GUEZO demande plus d'éléments concernant les missions des membres du Bureau Exécutif. Didier MARCHAND lui détaille celles-ci.

Didier MARCHAND propose aux membres de procéder au vote électronique.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<input type="checkbox"/> Vice-Président Délégué : - Marc LEFORESTIER <input type="checkbox"/> Vice-Présidents : - Bruno BAUDET - Fabien BERTHELOT - Pascal LEVEQUE - Gurvan MUSSET - Jean-Marc ROBIN <input type="checkbox"/> Secrétaire Générale : - Régine LE TRAOU <input type="checkbox"/> Trésorier Général : - Joseph LAPPARTIENT	17	2	0

4. Proposition de désignations des Président(e)s des Commissions.

Didier MARCHAND présente maintenant au CA sa proposition de désignation des Président(e)s des Commissions.

- Commission ROUTE : Président, Bernard CALVEZ + 5 membres
- Commission Féminines : Co-Présidentes Amandine JOUANNO et Adeline STOCARD-JOUET + 5 membres
- Commission PISTE : Président, Jean-Jacques DEMAY + 5 membres
- Commission Cyclo-Cross : Président, François QUILLIVIC + 5 membres
- Commission VTT : Président, Jonathan DARCEL + 6 membres
- Commission BMX ; Président, Bruno BAUDET + 6 membres
- Commission Jeunes : Présidente, Mickaële LE DU + 4 membres
- Commission Loisir : Président, Patrick GUEGAN + 4 membres
- Commission du Corps Arbitral : Président, Mickaël ROUZIERE + 8 membres
- Commission Organisateurs/Sécurité : Président, Didier MARCHAND + 4 membres
- Commission des Finances : Président, Bernard CALVEZ + 4 membres
- Commission Médicale - Sport Santé : Présidente, Dr Gwénaëlle MADOUAS + 5 membres
- Commission Ressources Clubs : Présidente, Annick LOCHET + 4 membres
- Commission de Discipline : Président, Jérôme QUINIO + 3 membres (hors CA)

Il rappelle que les Président(e)s des Commissions devront composer leur Commission pour le 02/02/21.

Cyrille GUIMARD et Eric GUEZO font part de leur étonnement de mettre au vote des personnes dont on ne connaît pas le programme qu'ils vont proposer pour leur Commission, il demande également sur quels domaines de compétence sont faites ces propositions.

Eric GUEZO demande également pourquoi le nombre de membres qui composent les Commissions n'est pas identique à toutes.

Didier MARCHAND répond qu'il est préconisé que chaque CD soit représenté au sein des Commissions, seulement parfois en complément, celles-ci sont composées en fonction des spécificités.

Didier MARCHAND précise qu'un document détaillant les principaux axes de travail des Commissions est en cours de rédaction et rappelle que ce qui est proposé à la validation du CA ce jour n'est pas le programme et les axes de travail des Commissions mais les personnes qui auront la charge d'animer et de faire fonctionner celles-ci.

Didier MARCHAND propose de procéder au vote électronique.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
- Commission ROUTE : Président, Bernard CALVEZ	17	2	1
- Commission Féminines : Co-Présidentes Amandine JOUANNO et Adeline STOCARD-JOUET	17	2	1
- Commission PISTE : Président, Jean-Jacques DEMAY	17	2	1
- Commission Cyclo-Cross : Président, François QUILLIVIC	18	2	0
- Commission VTT : Président, Jonathan DARCEL	18	2	0
- Commission BMX ; Président, Bruno BAUDET	18	2	0
- Commission Jeunes : Présidente, Mickaële LE DU	18	2	0
- Commission Loisir : Président, Patrick GUEGAN	18	2	0
- Commission du Corps Arbitral : Président, Mickaël ROUZIERE	17	2	0
- Commission Organisateurs/Sécurité : Président, Didier MARCHAND	15	2	2
- Commission des Finances : Président, Bernard CALVEZ	16	2	1
- Commission Médicale - Sport Santé : Présidente, Dr Gwénaëlle MADOUAS	19	0	0
- Commission Ressources Clubs : Présidente, Annick LOCHET	16	2	1
- Commission de Discipline : Président, Jérôme QUINIO (hors CA)	17	2	0

Didier MARCHAND souhaite rappeler la notion de confidentialité des échanges qui peuvent avoir lieu au cours des différentes réunions de Bureau Exécutif et du Conseil d'Administration.

Eric GUEZO fait remarquer qu'il ne faut pas confondre la notion de discrétion et la notion de confidentialité et que cela ne doit pas empêcher la publication des différents débats.

Didier MARCHAND précise que cela concerne notamment les votes entre autres, ainsi que les échanges et débats ou confrontations d'opinions qui permettent de garantir l'implication de tous.

Cyrille GUIMARD fait remarquer que poser une question quelle qu'elle soit n'est pas un délit et que si certaines questions ne doivent pas être posées en ce cas il faut nous les écrire.

Didier MARCHAND fait part qu'il n'a jamais évoqué cela, mais fait juste un rappel au bon sens pour un fonctionnement neutre et optimal de notre institution.

5. Intervention de Jean-Charles ROMAGNY, CTR.

5.1 - Positionnement et missions du CTR.

Jean-Charles ROMAGNY s'excuse pour la présentation qui va suivre qui risque d'être un peu scolaire et longue, mais il souligne son importance au regard du nombre important de nouveaux élus du CA et du fait que nous sommes au début de la mandature.

Jean-Charles ROMAGNY débute sa présentation en expliquant la complexité de son positionnement par rapport aux différentes institutions.

Jean-Charles ROMAGNY détaille la nouvelle gouvernance du sport :

- Transfert des missions Ministère des Sports =>>> Agence Nationale du Sport
- Suppression des DRJSCS et transfert en DRAJES et service territorial ANS
- Répartition des différentes missions liées au Sport (haut-niveau, formations professionnelles, développement, service civique)
- Création de conférence territoriale du sport (déclinaison territoriale de l'ANS)
- Influence sur les modalités de financement (PST/PSF)

Eric GUEZO fait remarquer que c'est particulièrement complexe à comprendre pour les novices et que cela ne rend pas service au milieu sportif malheureusement. Il souligne que c'est à notre institution de donner les moyens à nos clubs de prétendre à des aides.

Eric GUEZO évoque la campagne ANS qui n'est pas valorisante au regard du nombre de clubs en Bretagne, ce qui témoigne d'un manque évident d'accompagnement de ceux-ci.

Jean-Charles ROMAGNY confirme que oui et rappelle les chiffres : sur 22 structures initiales, 18 clubs ont fait une demande et seulement 11 ont été retenus ce qui témoigne d'un manque de qualité des dossiers. Il souligne également l'obligation de respecter les thématiques de la FFC.

Eric GUEZO demande si une Commission aura pour mission d'accompagner les clubs dans leurs démarches ?

Didier MARCHAND précise que c'est justement pour cela qu'il a créé la Commission Ressources Clubs, présidée par Annick LOCHET.

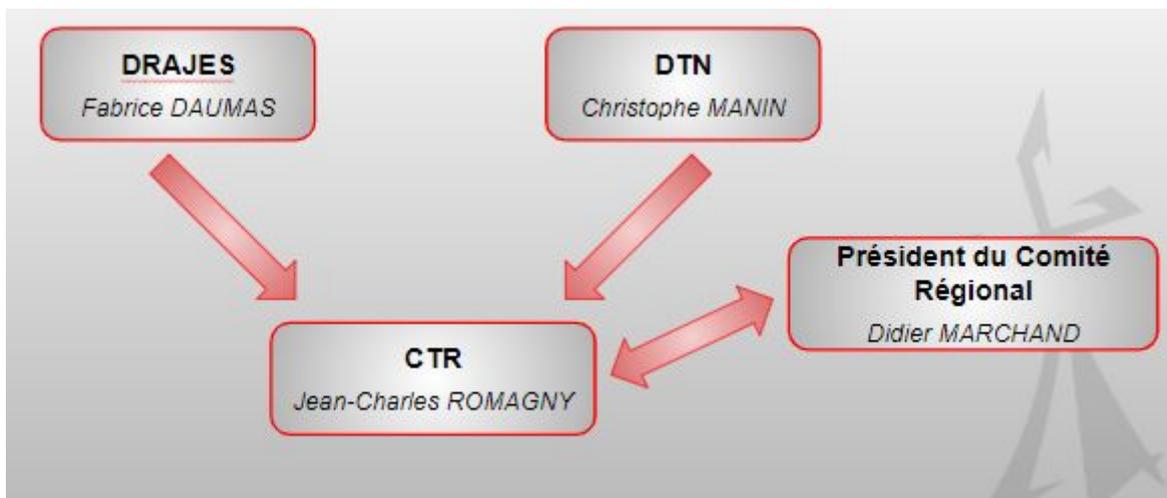
Il souligne néanmoins qu'il faut que les clubs soient volontaires.

Jean-Charles ROMAGNY rappelle très brièvement l'organisation mise en place précédemment avec Gilbert MOUILLIC.

Jean-Charles ROMAGNY poursuit avec la présentation du métier de Conseiller Technique Sportif :

- Fonctionnaire du Ministère des Sports mis à disposition des Fédérations sportives
- 1 600 CTS aujourd'hui en France contre 9 000 en 1 990
- Peuvent être sur des postes de DTN, DTN Adjoint, CTN, Entraîneur National, CTR
- Pour la FFC, 44 CTS sont actuellement à la DTN. Seulement 8 ETP sur des postes de CTR (10 personnes) à ce jour 5 régions sans CTR (Agent de l'État)
- Suppression des CTS ?

Il présente la complexité de la hiérarchie d'un CTS avec une illustration.



Didier MARCHAND fait part de toute la complexité de ce schéma de fonctionnement même s'il souligne qu'il n'y a pas de problème avec le DTN et la politique sportive de la FFC. Il fait remarquer qu'il n'y a pas de contact avec la partie institutionnelle représentée par la DRJSCS avant et maintenant le DRAJES, ce qui est parfois dommage. Il informe également le CA que l'intégralité des frais de fonctionnement du CTR sont à la charge du Comité Régional.

Jean-Charles ROMAGNY détaille sa lettre de mission :

- Correspond au contrat de travail du CTS
- Valable généralement pour 1 Olympiade
- Valable jusqu'en septembre 2021
- Déclinée en 4 types d'actions :

1) Promotion du sport pour le plus grand nombre.

- Coordination de l'ETR
- Coordination des actions en faveur du cyclisme féminin
- Accompagnement de la structuration des Écoles Françaises de Cyclisme
- Suivi et organisation de la discipline BMX Freestyle
- Participation aux différents séminaires
- Favoriser l'éclosion de nouveaux équipements sportifs dont le vélodrome de Loudéac

2) Développement du sport de haut-niveau.

- Accompagnement socio-pro des SHN
- Coordination, suivi, évaluation du Pôle Espoir et des structures d'entraînement de formation
- Mise en place du plan de détection en région + stages

3) Prévention par le sport et protection des sportifs / sportives.

- Coordination de la SMR
- Mise en oeuvre de la politique ministérielle de prévention et de lutte contre les discriminations et la violence
- Prévention du dopage

4) Promotion des métiers du sport.

- Pilotage du plan de formation régional, d'intégration du BPJEPS APT
- Production de documents techniques et pédagogiques (mémo technique Route, Coach mobilité à vélo, Formation Sportive et Citoyenne)

Missions supplémentaires.

- Mission de coordination des Coupes de France Cadets / Cadettes de la Zone Ouest

- Membre du jury du diplôme BPJEPS APT au collège des cadres techniques

Cyrille GUIMARD remercie Jean-Charles ROMAGNY pour cette présentation qui démontre effectivement bien toute la complexité de fonctionnement et de positionnement des CTR au sein des Comités Régionaux.

Cyrille GUIMARD interroge Jean-Charles ROMAGNY concernant le Savoir Rouler à Vélo, afin de connaître les tenants et aboutissants de sa mise en place sur le terrain et des différents acteurs.

Jean-Charles ROMAGNY rappelle qu'il s'agit d'un projet interministériel visant un déploiement en milieu scolaire pour les classes de CM1/CM2, avec 3 blocs de formation d'un total de 10h/enfant ayant pour l'objectif de rendre l'enfant autonome pour son entrée au collège.

Il précise que, depuis le lancement de ce projet, il y a maintenant 3 ans, il a fallu l'adapter afin qu'il puisse être déployé, comme indiqué précédemment, en milieu scolaire.

Jean-Charles ROMAGNY détaille partiellement les modalités mises en place pour la région Bretagne dans le cadre de ce déploiement, avec notamment la création d'un Comité de Pilotage où sont représentés les Départements, ainsi que les Fédérations sportives concernées. Il précise que les 4 CTD font partie de celui-ci.

Eric GUEZO demande quelles sont les orientations de l'ETR au regard de ces prérogatives en matière de cadres techniques, doivent-ils être professionnels ou juste titulaires d'un diplôme d'Etat ?

Jean-Charles ROMAGNY rappelle au CA que l'ETR est composée de directeurs sportifs, mécaniciens, de kinés, des assistants, il s'agit d'un ensemble et pas seulement des personnes qui vont encadrer.

Il fait part qu'à l'exception peut-être du VTT, l'intégralité des directeurs sportifs de l'ETR sont diplômés d'Etat.

Il précise également que pour ceux qui sont titulaires d'une carte professionnelle, une vérification du casier judiciaire est faite systématiquement, il évoque également le certificat d'honorabilité qui est actuellement en cours de finalisation et que le décret devrait prochainement être publié.

6. Questions diverses.

→ Intervention de Marc LEFORESTIER.

Marc LEFORESTIER souhaite connaître la position du Comité Régional suite à la candidature de Pontivy dans le cadre de l'organisation du Championnat de Bretagne Femmes.

Didier MARCHAND rappelle que le sujet a été évoqué au CA de décembre et qu'il y avait une autre candidature, mais également une concurrence directe avec la manche Piste de Coupe de France Cadets/Cadettes des Départements à Pordic.

Didier MARCHAND souhaite que ce dossier soit traité en priorité par la Commission Féminines.

Marc LEFORESTIER précise juste que le club a besoin d'une réponse rapidement car cette organisation entre dans le cadre d'une manifestation de la ville de Pontivy autour du vélo.

→ Intervention de François QUILLIVIC.

François QUILLIVIC fait un point sur la saison de Cyclo-Cross 2020-2021, il souligne que le Comité Régional au même titre que les autres Comités Régionaux est lourdement impacté par la situation sanitaire. Il fait remarquer que, compte tenu du contexte, le Championnat de France de Cyclo-Cross des Jeunes évoqué pendant un moment n'aura très certainement pas lieu.

Cyrille GUIMARD intervient en demandant pourquoi le Comité Régional n'a pas communiqué ni aidé les organisateurs qui souhaitent mettre en place des épreuves à huis clos ? Il évoque le cas précis d'un organisateur d'une épreuve Fédérale ou avec une aide financière de 10 000€ l'épreuve aurait pu avoir lieu.

Didier MARCHAND fait part du respect du Comité Régional à suivre les préconisations de la FFC, néanmoins si un organisateur avait obtenu d'une Préfecture le droit d'organiser son épreuve à huis clos, jamais le Comité Régional ne s'y serait opposé bien au contraire.

Didier MARCHAND fait également remarquer que pour l'épreuve citée, le Comité Régional n'a jamais été sollicité et qui plus est, il rappelle que celle-ci figure au calendrier Fédéral avec les prérogatives.

Didier MARCHAND rappelle à Cyrille GUIMARD et au CA qu'il a adressé un courrier au 4 Préfectures des Départements fin 2020 afin de se mettre autour de la table pour voir comment nous pourrions organiser nos épreuves de Cyclo-Cross du début d'année ; une seule a répondu en se retranchant derrière les directives de l'Etat.

Cyrille GUIMARD évoque Matthieu BOULO qui n'a pas été accompagné financièrement par le Comité Régional dans la mesure où celui-ci fait partie des meilleurs Cyclo-Crossmen français.

Didier MARCHAND précise que le Comité Régional n'a, là non plus, pas été sollicité. Qui plus est, Didier MARCHAND rappelle que le budget ETR du Comité Régional est un des plus importants de tous les Comités Régionaux; cependant au regard du contexte sanitaire très particulier de l'année 2020, il a fallu mettre en place une gestion financière prudente afin de ne pas se mettre en difficultés. Il rappelle que nous suivons notre budget, et nous n'avons pas vocation à financer des organisateurs directement mais des clubs organisateurs et réaffirme que le Comité Régional n'a jamais eu de demande que ce soit des organisateurs ou pour Matthieu BOULO.

→ Intervention de Cyrille GUIMARD.

Cyrille GUIMARD interroge Didier MARCHAND afin de savoir pourquoi, dans le cadre des élections, Matthieu BOULO s'est retrouvé sans le savoir sur sa liste, il précise que l'intéressé l'a appris par la presse.

Didier MARCHAND précise que c'est parfaitement faux, il rend compte d'une conversation sur le sujet avec Matthieu BOULO lors de l'épreuve de Cyclo-Cross à Cesson Sévigné en octobre.

Marc LEFORESTIER confirme également que c'est faux, il souligne qu'il n'y a pas de problème pour évoquer le sujet. Marc LEFORESTIER explique que dans un premier temps il souhaitait monter une liste pour les élections et que Matthieu BOULO avait donné son accord pour figurer sur celle-ci. Suite à un accord avec Didier MARCHAND les deux listes ont fusionné. Marc LEFORESTIER précise que les personnes concernées ont parfaitement été informées de cela et qu'elles étaient d'accord, rien de plus.

→ Intervention de Didier MARCHAND.

Didier MARCHAND évoque quelques dispositions qui devraient permettre, sous toutes réserves, d'organiser des épreuves dès qu'une amélioration de la situation sanitaire le permettra.

Marc LEFORESTIER fait remarquer que les problématiques à venir vont être les mêmes pour une bonne partie de la saison Route.

Gurvan MUSSET souligne l'importance de l'institution et de son soutien affirmé aux clubs qui envisagent d'organiser. Il insiste sur l'importance de soutenir les clubs et d'en faire plus, afin que les clubs ne se démotivent pas.

Il fait remarquer qu'en juin au redémarrage cela n'a pas forcément été le cas.

Il explique que, dès qu'il y aura une opportunité d'organiser, il faudra bien prendre connaissance des différents textes de loi et communiquer vers les clubs et les coureurs de façon très claire.

Jean-Charles ROMAGNY évoque les dispositions, qui ne seront pas applicables au VTT et BMX ainsi que les Fédérales Juniors par exemple. Il fait remarquer que c'est là que le Comité Régional doit prendre les choses en mains, en relation avec les clubs de ces disciplines et faire le lien avec les Préfectures, afin de voir comment relancer l'activité. Il souligne qu'il faut aller vers les clubs pour créer une dynamique.

Eric GUEZO revient sur les confrontations qui ont été mises en place au redémarrage de l'activité suite au premier confinement. Il fait part de ses craintes de voir se généraliser les épreuves sauvages ou même organisées sous l'égide d'autres Fédérations qui risquent de faire du tort à notre Fédération. Il évoque la difficulté du fonctionnement fédéral de reconnaître les choses différentes, il prend pour exemple les écoles de Piste, spécificité bretonne.

Gurvan MUSSET fait remarquer que le terme d'épreuves sauvages n'est pas justifié; il rappelle que les organisations étaient assurées et ouvertes uniquement aux licenciés de la FFC

Jean-Marc ROBIN est parfaitement d'accord sur le fond du discours, mais il estime qu'il faut, dans ce cas, défendre notre Fédération et non l'inverse.

Eric GUEZO précise qu'il est un fidèle de la Fédération depuis bien longtemps, il ne la critique pas mais il est en opposition, projet contre projet, rien de plus.

→ Intervention de Bruno BAUDET.

Bruno BAUDET fait un point rapide sur la construction du calendrier BMX, il attire l'attention du CA sur la frilosité des municipalités, certaines refusant l'accès aux pistes de BMX alors que d'autres refusent la présence des parents, ce qui est simplement inconcevable.

Didier MARCHAND évoque l'hypothèse du nouveau confinement qui aurait un impact catastrophique pour notre sport. Il informe les membres du CA que la Préfecture 22 a adressé un mail à toutes les associations du département afin qu'elles communiquent un référent COVID.

Eric GUEZO souligne que cela n'a rien de surprenant et que la problématique reste la responsabilité pénale.

Didier MARCHAND remercie une nouvelle fois les membres du CA pour leur présence et rappelle les dates à retenir :

- 02/02/21, les président(e)s des Commissions auront à nous communiquer la composition de leur Commission, je vous donnerai certaines informations pour former votre équipe.
- 04/02/21 : nous ferons un BE en visio à 19h30 (horaire à confirmer)
- 15/02/21 : nous ferons un CA en visio à 19h30 (horaire à confirmer)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10.

Didier MARCHAND
Président du Comité
De Bretagne de Cyclisme

Régine LE TRAOU
Secrétaire Générale



SYNTHÈSE DES DÉCISIONS

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Vice-Présidents honoraires : - Gilbert MOUELLIC - Marcel MOY - Didier SIMON - Yannick TIREL Membre honoraire : - Jean-François LE BOUDEC	18	0	0

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<input type="checkbox"/> Vice-Président Délégué : - Marc LEFORESTIER <input type="checkbox"/> Vice-Présidents : - Bruno BAUDET - Fabien BERTHELOT - Pascal LEVEQUE - Gurvan MUSSET - Jean-Marc ROBIN <input type="checkbox"/> Secrétaire Générale : - Régine LE TRAOU <input type="checkbox"/> Trésorier Général : - Joseph LAPPARTIENT	17	2	0

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
- Commission ROUTE : Président, Bernard CALVEZ	17	2	1
- Commission Féminines : Co-Présidentes Amandine JOUANNO et Adeline STOCARD-JOUET	17	2	1
- Commission PISTE : Président, Jean-Jacques DEMAY	17	2	1
- Commission Cyclo-Cross : Président, François QUILLIVIC	18	2	0
- Commission VTT : Président, Jonathan DARCEL	18	2	0
- Commission BMX ; Président, Bruno BAUDET	18	2	0
- Commission Jeunes : Présidente, Mickaële LE DU	18	2	0
- Commission Loisir : Président, Patrick GUEGAN	18	2	0

- Commission du Corps Arbitral : Président, Mickaël ROUZIERE	17	2	0
- Commission Organiseurs/Sécurité : Président, Didier MARCHAND	15	2	2
- Commission des Finances : Président, Bernard CALVEZ	16	2	1
- Commission Médicale - Sport Santé : Présidente, Dr Gwénaëlle MADOUAS	19	0	0
- Commission Ressources Clubs : Présidente, Annick LOCHET	16	2	1
- Commission de Discipline : Président, Jérôme QUINIO (hors CA)	17	2	0